



News de la conférence des présidentes 2-2017 du 14 juin 2017

OUI au financement additionnel de l'AVS par le biais de l'augmentation de la TVA

L'USPF soutient le fait que le 1er pilier soit renforcé de manière minimale par cette réforme. Un OUI améliore aussi la prévoyance professionnelle pour les bas revenus. Dans ce segment salarial, il y a de nombreuses femmes et les personnes faisant un temps partiel. L'USPF s'engage en faveur de ces personnes. Par cette réforme, l'égalité relative à l'âge de la retraite sera atteinte. L'USPF exige que l'égalité des salaires soit maintenant également appliquée.

OUI à la sécurité alimentaire

OUI à l'ancrage de la sécurité alimentaire dans la Constitution fédérale. Cela permettra à l'agriculture de réaliser sa tâche la plus importante, la production d'une palette diversifiée d'aliments produits de manière durable sur nos précieux terrains agricoles.

Fête d'Unspunnen à Interlaken

Il n'y a plus de places disponibles pour le repas de gala „les délices d'Unspunnen“ ! Le lundi 28 août 2017, les femmes rurales de Swiss Tavolata ensemble avec l'équipe junior nationale de cuisiniers gâteront sur le plan culinaire 450 hôtes dans le Kursaal (casino) d'Interlaken. La Fête d'Unspunnen aura lieu du 26 août jusqu'au 3 septembre 2017. L'USPF soutiendra la fête en tant que membre des associations nationales responsables. L'USPF sera présente dans l'allée des associations.

Visite de la part d'Agriviva

Agriviva procure des places à des jeunes pour une collaboration bénévole dans des exploitations agricoles dans toute la Suisse et promeut ainsi l'échange entre les populations paysanne et citadine.

Ueli Bracher, secrétaire général d'Agriviva, a présenté son organisation à l'USPF à l'occasion de la conférence des présidentes. Afin qu'il y ait assez de places disponibles pour tous les jeunes qui aimeraient découvrir l'agriculture, l'association se réjouit de pouvoir compter sur de nouvelles familles paysannes intéressées. Vous trouverez des informations supplémentaires sous www.agriviva.ch.